



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Service Technique des Remontées Mécaniques et des  
Transports Guidés**

**Bureau Haute-Savoie**

Affaire suivie par Olivier Marin

Réf. : OM/OM/2022/237

Tél. : 04 50 97 29 21

Courriel : [bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr)

Annecy, le **- 9 MAI 2022**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

M. le Maire  
Service instructeur d'urbanisme  
A l'attention de M. QUERE Benoît  
Mairie  
1 Place de la mairie  
74 190 PASSY

**Objet : Télésiège de Barmus – DAET n° RM 074 20822A0001.**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu au bureau de contrôle du STRMTG le 21 mars 2022, conformément à l'article L 472-2 du code de l'urbanisme, vous sollicitez mon avis au sujet de la demande d'autorisation d'exécution de travaux relative au projet de construction du télésiège à pinces fixes dénommé « Barmus ».

En application de l'article R 472-9 du code précité, après analyse du dossier transmis et suite aux remarques émises par Service Aménagement des Risques de la DDT, je vous demande de suspendre le délai d'instruction afin de fournir les pièces complémentaires liées aux études traitant des risques externes avalanches, chutes de blocs (trajectographique) et torrentiels. Les éléments fournis devront démontrer que le projet est adapté au contexte, n'aggrave pas les risques existants et n'en crée pas de nouveaux.

Les pièces complémentaires considérées devront parvenir directement au bureau de Haute-Savoie du STRMTG, en respectant les conditions fixées par les articles R 423-39 et R 423-40 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le préfet, et par délégation,  
Pour le directeur départemental des Territoires,  
L'adjointe au chef du STEM

  
Nadine SULZER

Copie : M. SIONNET Raphaël – MTC